

CIFRE

la convention
industrielle
de formation
par la recherche

Une aide au recrutement de jeunes doctorants en entreprise

Vous avez un projet de R&D, vous souhaitez explorer ou améliorer un domaine de compétence scientifique, vous recherchez une rupture technologique : vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dont le projet de recherche, mené en liaison avec un laboratoire extérieur, conduira à la soutenance d'une thèse.

La convention CIFRE

- **Elle associe trois partenaires** : une entreprise, un doctorant et un laboratoire de recherche qui assure l'encadrement de la thèse.
- **L'entreprise recrute en CDI ou CDD de 3 ans un jeune diplômé de grade master**, avec un salaire brut minimum annuel de 23 484 euros, et lui confie des travaux de recherche objet de sa thèse. Elle reçoit de l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), qui gère les conventions CIFRE pour le compte du ministère chargé de la recherche, une subvention annuelle de 14 000 euros pendant 3 ans.
- **L'entreprise signe avec le laboratoire un contrat de collaboration** spécifiant les conditions de déroulement des recherches et les clauses de propriété des résultats obtenus par le doctorant.

Les conditions d'attribution

- L'entreprise doit être établie sur le **territoire français**, sans condition de taille ni de secteur d'activité. Les associations et collectivités territoriales sont également éligibles.
- Le candidat doit être titulaire d'un diplôme récent de grade **master** et inscrit en formation doctorale, sans condition de nationalité.
- **Le laboratoire de recherche** où s'effectuent les travaux doctoraux sur le plan académique est rattaché à une école doctorale. Il peut être un laboratoire étranger, dans le cadre d'une cotutelle avec un établissement français.



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mène en continu des actions en faveur de l'innovation. Il propose des mesures incitatives à la création d'entreprises innovantes. Il favorise le développement de jeunes entreprises à travers, notamment, des aides fiscales. Il définit un cadre juridique, parallèlement à des actions de sensibilisation, pour faciliter l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise et pour développer les synergies entre recherche privée et recherche publique.

CIFRE

la convention
industrielle
de formation
par la recherche

Dépôt et sélection des dossiers

Le dépôt des dossiers de demande s'effectue auprès de l'ANRT tout au long de l'année. Le délai d'instruction est d'environ trois mois.

Les dossiers sont sélectionnés par un comité d'évaluation et de suivi qui s'appuie sur les conclusions de deux expertises :

- **une expertise technico-économique** confiée au délégué régional à la recherche et à la technologie de la région de l'entreprise. Cette expertise prend en compte la solidité financière de celle-ci, son implication dans le projet de recherche, sa capacité à donner au candidat une formation professionnalisante ;
- **une expertise scientifique** réalisée par un spécialiste du domaine qui évalue la qualité scientifique et la pertinence du projet proposé et son adéquation avec la formation doctorale et l'encadrement du candidat.

Les CIFRE et le crédit d'impôt recherche

Les dépenses engendrées par une CIFRE sont éligibles au crédit d'impôt recherche (CIR), déduction faite de la subvention obtenue. En cas de recrutement en CDI dans l'entreprise à l'issue de sa thèse, le doctorant peut faire bénéficier son employeur du statut particulier de jeune docteur dans le calcul du CIR.

Les CIFRE en chiffres

■ Depuis 1981, les CIFRE ont réuni plus de **7 500** entreprises, **4 000** laboratoires et **21 000** doctorants autour de projets de recherche et d'innovation.

■ Les CIFRE, présentes dans toutes les régions de France, couvrent tous les secteurs d'activité et sont conclues avec les grandes entreprises, les PME et les ETI.

La majorité des PME déclarent qu'elles n'auraient pas réalisé le projet de recherche sans la CIFRE.

■ Les CIFRE enregistrent un taux de soutenance de thèse de **93%** toutes disciplines confondues. **96%** des docteurs CIFRE accèdent à l'emploi en moins d'un an, **70%** en moins de 3 mois. Ils occupent des postes tels que directeur de R&D, chef d'entreprise, directeur de laboratoire, professeur, ingénieur de recherche, ingénieur transfert industriel, consultant...

■ Plus de **1 300 CIFRE** sont financées chaque année par le ministère chargé de la recherche.

Un dispositif plébiscité

Le dispositif CIFRE contribue au processus d'innovation des entreprises françaises et à leur compétitivité. Il favorise les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques et contribue à l'emploi des docteurs dans les entreprises.

Pour en savoir plus

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr (Rubrique Innovation)

www.anrt.asso.fr